

Question orale déposée par Jean BARTHOLIN, Violette AUBERGER et Pascale VIALLE-DUTEL
Au nom du Groupe de la Gauche républicaine et citoyenne

Osons l'innovation sociale pour résorber le chômage de longue durée et faire émerger un nouveau modèle social où l'économie retrouve sa raison d'être au service de l'humain !

Depuis la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, l'expérimentation est un espace d'implication responsable laissé aux collectivités territoriales au sein de notre République (prétendue) décentralisée...Aux collectivités de s'en saisir pour honorer leurs missions avec une vision ouverte sur l'avenir pour faire avancer notre modèle de société dans une logique de développement durable dont « l'Humain acteur responsable au service de l'Humain » est le pilier essentiel !

C'est dans ce cadre que huit Présidents de départements ont récemment fait connaître leur volonté de tester sur leurs territoires le revenu universel, ou de base. Ils posent ce diagnostic : « *nous sommes les témoins des profondes mutations qui affectent la société : l'intensification et la diversification de la précarité, l'éclatement du salariat, l'érosion des liens sociaux, et même la perte d'estime de soi (...)* L'accès à l'emploi reste une marche essentielle vers la dignité et l'insertion sociale ! ». Devant le contexte social qui affecte notre pays et notre département, nous ne pouvons que nous associer à l'intention que nourrit ce diagnostic ! Mais sa mise en œuvre autour du seul revenu universel soulève des interrogations sur le nécessaire équilibre entre les droits et les devoirs pour préserver à chacun son autonomie et sa place dans la société. Aussi, devant ces interrogations, la démarche « Territoire Zéro Chômeur de longue durée » visant à **démontrer qu'il est possible de transformer en emplois le travail nécessaire à la couverture de nombreux besoins latents dans nos territoires**, nous apparaît pertinente...Son intention est d'ailleurs rejointe pour l'essentiel par l'idée du « revenu contributif », insufflée par le philosophe STIEGLER et expérimentée par l'EPT « Plaine Commune » en Seine Saint Denis.

Cette démarche s'appuie sur un triple constat : personne n'est inemployable et chacun dispose de compétences potentiellement utiles à la société ; **la France ne manque pas de travail, mais plutôt d'emplois**. Mais comment *faire ce qui est utile mais non rentable à l'aune de l'économie de la rentabilité* ? D'où cette vision pragmatique envisageant de rediriger les budgets publics issus des coûts de la privation d'emploi pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail...Dans les expérimentations en cours, **sur la base du volontariat**, les personnes privées durablement d'emploi du territoire sont ainsi embauchées en CDI, à temps choisi et au Smic, par des **Entreprises à But d'Emploi (EBE)**. A cette réaffectation des coûts imposés par la privation durable d'emploi dont souffrent les personnes, s'ajoute une 2^{ème} source de financement des emplois créés, constituée par le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises à but d'emploi (EBE) avec la facturation de prestations de produits ou de services.

Ainsi, la Loi « **d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée** », votée à l'unanimité le 29 février 2016, a donc ouvert à l'expérimentation le projet impulsé par ATD Quart Monde, permettant de **tester ainsi l'embauche de chômeurs de longue durée dans des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire**. Tout en cadrant les conditions et les moyens, cette loi permet donc de démontrer qu'en réaffectant les dépenses destinées à compenser l'inactivité subie, on peut

financer un emploi pour de nombreux chômeurs volontaires qui souffrent humainement et socialement de l'inactivité.

Cette expérimentation est donc mise en place avec le concours de l'État, des collectivités territoriales et EPCI volontaires, tout en y associant les personnes publiques ou privées concernées, dont **les entreprises de l'ESS**, avec les « **Entreprises à But d'Emploi** ». Elle a acté la nécessaire implication de la société civile, *via* le **Comité Local** réunissant tous les acteurs concernés pour piloter l'action à l'échelle de chaque territoire. Les moyens issus de la réaffectation du coût de la précarité induit par l'exigence de rentabilité, constituent le « **fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage** ». Est prévue la mise en place d'un **Comité Scientifique** pour tirer les leçons de cette expérimentation étalée sur 5 ans.

Mais ce projet « Territoires Zéro Chômeurs de longue durée » ne peut se déployer que de manière lente et méthodique, car il entraîne un profond changement de culture. D'où les différentes étapes prévues : la première étape, sur 5 ans, actée par la loi de 2016, impliquant 10 territoires volontaires dont la candidature a été retenue aura permis de lancer la mise en œuvre et d'élaborer les modalités de financement les plus adaptées ; **la 2ème étape, dès 2019, permettra de confirmer l'expérimentation avec un plus grand nombre de territoires**. Dans l'intention des promoteurs de la démarche, la 3ème étape vise à obtenir une loi permettant à tout territoire qui le souhaite d'exercer un droit d'option pour devenir « Territoire Zéro Chômeur de longue durée ».

La perspective que l'expérimentation voulue par le législateur pour résorber le chômage de longue durée puisse être ouverte en 2019 à de nouveaux territoires, doit mobiliser l'attention et l'intérêt de notre Collectivité sur cette démarche « Territoires Zéro Chômeur de longue durée ». **En relayant cette démarche sur notre département, en sollicitant l'engagement de territoires volontaires auxquels elle apporterait son appui dans un cadre partenarial tout en s'impliquant elle-même dans l'action, notre Collectivité prendrait ainsi toute sa place dans la mission de solidarité constructive qui est la sienne...** L'innovation sociale est si nécessaire aujourd'hui pour sortir notre système économique-social de l'impasse où il nous emmène !

Aussi, Monsieur le Président, nous vous demandons qu'un groupe de réflexion associant services sociaux chargés de l'insertion et élus, avec le respect de la représentativité des différentes sensibilités composant notre assemblée, soit mis en place à cet effet.

Département de la Loire
Session de décembre 2017

Réponse à la question orale déposée par Jean BARTHOLIN, Violette AUBERGER
et Pascale VIALLE-DUTEL au nom du Groupe Gauche républicaine et citoyenne

**Osons l'innovation sociale pour résorber le chômage de longue durée et faire émerger un
nouveau modèle social où l'économie retrouve sa raison d'être au service de l'humain !**

Comme vous, nous partageons la nécessité de faire de l'accès et du retour à l'emploi des allocataires du RSA une priorité de notre institution départementale.

Nous sommes, dans ce cadre, convaincus de l'impérieuse nécessité de faire évoluer sans cesse notre politique afin de s'adapter aux évolutions de la société et aux attentes des personnes concernées.

En élaborant un Pacte Territorial d'Insertion pour la Loire, en mettant en œuvre un Agenda 21 dont l'un des projets vise à « *coordonner les synergies territoriales pour une meilleure insertion professionnelle* », en lançant une évaluation de nos dispositifs, le Département de la Loire choisit de mettre en œuvre au quotidien, de façon cohérente, son rôle et ses missions de collectivité territoriale de solidarité sociale et territoriale.

Ainsi il convient d'attendre l'avancement de cette réflexion de l'Agenda 21 qui vise à permettre une articulation efficace de la part des différents acteurs en charge de cette question, le monde économique, les entreprises, le service public de l'emploi et les acteurs de l'insertion, dont l'État.

